**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 51 (1959)

Heft: 4

**Artikel:** Déclaration de la C.I.S.L. sur les problèmes économiques et sociaux

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-385095

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Déclaration de la C. I. S. L. sur les problèmes économiques et sociaux

La conférence économique mondiale des syndicats libres, convoquée à Genève les 18 et 19 mars 1959 par la Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.), s'est livrée à un examen approfondi des graves problèmes économiques qui se posent aux nations libres du monde. Ces problèmes constituent, pour les gouvernements et les peuples de ces pays, un défi auquel ils ne

peuvent se soustraire.

Nous sommes en particulier consternés de la stagnation économique de nombreux pays, de l'accentuation du chômage, des difficultés rencontrées par les producteurs primaires à la suite du marasme affectant les marchés des produits primaires importants, et des niveaux de vie très bas, spécialement en ce qui concerne l'alimentation et le logement, des pays dont l'économie est insuffisamment développée. Nous déplorons l'échec des gouvernements à faire face à l'urgence de la situation et au danger de voir la cohésion et la stabilité du monde libre troublées ou bouleversées.

Les syndicats libres insistent pour que les gouvernements libres du monde, individuellement et coopérant l'un avec l'autre, prennent des mesures rapides pour résoudres les problèmes économiques brûlants qui se posent à eux. Ils doivent être conscients du fait que les intérêts de la communauté entière prévalent sans cesse sur les intérêts spéciaux et particuliers.

A la lumière de ses objetifs fondamentaux et des décisions antérieures adoptées par ses organes compétents, la C. I. S. L. invite ins-

tamment tous les gouvernements:

1. A poursuivre constamment et efficacement une politique de plein emploi et d'expansion économique qui contribuera à améliorer de façon soutenue les niveaux de vie et à assurer des

progrès sociaux continus.

2. A redoubler d'efforts pour arriver à la conclusion d'accords internationaux prévoyant la stabilisation des prix et des marchés de produits de base et pour assurer que des représentants des syndicats libres soient inclus dans tous les organes directeurs prévus par les accords sur les produits de base.

3. A coopérer afin de réduire les tarifs douaniers et les autres obstacles entravant le commerce international, compte tenu des besoins de développement des pays insuffisamment développés, et à encourager une expansion du commerce international.

4. A tenir compte, chaque fois qu'ils participent dans des accords régionaux d'intégration, des intérêts d'autres pays, afin de ne pas porter préjudice aux économies de ces pays.

5. A faire les plus grand efforts possibles, tant dans les pays industriellement avancés que dans les pays dont l'économie est insuffisamment développée, afin de promouvoir dans ces derniers pays le développement économique et social et, particulièrement l'amélioration du niveau d'alimentation, de logement, d'habillement, d'éducation et de formation professionelle.

6. A adopter, en ce qui concerne le cas des pays insuffisamment développés, des programmes de développement qui utiliseront au maximum et de la façon la plus efficace les ressources propres de ces pays, et qui s'accompagneront d'une politique de progrès économique et social.

Dans le cas des pays plus riches, à accroître de manière substantielle l'aide financière qu'ils apportent aux pays insuffisamment développés et à estimer qu'un montant de 1% de leur revenu national est la contribution minimum indispensable

pour atteindre ce but.

- 8. A accorder leur appui à la proposition d'établir une association internationale de développement ou à toute autre proposition qui mettrait à la disposition des pays insuffisamment développés des emprunts à intérêts peu élevés pour financer des projets non rentables et remboursables à long terme en monnaies locales.
- 9. A prendre en considération l'opportunité de créer, en plus des types existants de prêts au développement, un fonds international de prêts au développement de la consommation afin d'encourager la consommation des articles essentiels de base dans les pays en voie de développement et en vue d'aider, si nécessaire, les industries qui desservent directement les consommateurs.
- A augmenter les réserves monétaires internationales et à rendre plus souple la politique générale du Fonds monétaire international, particulièrement en ce qui concerne les pays en cours de développement.

11. Dans le cas des pays dont les réserves monétaires ont atteint un niveau satisfaisant, à prendre des mesures pour stimuler l'importation de produits et l'exportation de capitaux.

12. A veiller à ce que les syndicats libres participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs politiques économiques et sociales.

13. A assurer pleinement la liberté syndicale, le droit de s'orga-

niser et de négocier collectivement.

A favoriser, de commun accord, la convocation d'une conférence économique mondiale des nations libres, dans le but d'élaborer une politique coordonnée tendant à l'expansion de l'économie mondiale.

En ce qui concerne le continent américain, nous prenons note de l'existence d'un plan nommé Opération pan-américaine et nous espérons que sa mise en œuvre, avec la coopération et la participation entière des syndicats libres, contribuera à promouvoir les intérêts économiques et sociaux de tous les travailleurs de la région.

Nous faisons appel aux Nations Unies, aux institutions spécialisées, comme à d'autres organisations intergouvernementales pour qu'elles accroissent leurs efforts pour encourager les gouvernements à prendre des mesures pour atteindre les objectifs ci-dessus, et en particulier:

- 15. Nous demandons instamment au Conseil économique et social des Nations Unies et à l'Organisation internationale du travail de consacrer une attention soutenue à la situation économique mondiale, et plus spécialement à la situation de l'emploi, et à rappeler aux gouvernements qu'ils doivent se conformer à leurs engagements de poursuivre une politique de plein emploi.
- 16. Nous faisons appel aux Nations Unies, à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (F. A. O.) et à d'autres agences internationales pour qu'elles continuent à encourager les discussions à l'échelon international des problèmes concernant les produits de base en vue de réaliser des accords satisfaisants en cette matière.
- 17. Nous invitons le Conseil économique et social des Nations Unies et la F. A. O. à prendre d'urgence des mesures tendant à aider les gouvernements à constituer des réserves alimentaires nationales dans les pays où elles seront éventuellement nécessaires, et à examiner une fois de plus, avec tout le sérieux que cette proposition exige, la possibilité d'établir une réserve mondiale de produits alimentaires.
- 18. Nous demandons aux organisations internationales s'occupant du problème du logement, telles que les commissions économiques régionales et l'O. I. T., de prêter leur attention spéciale aux moyens permettant de construire des logements bon marché pour les travailleurs des pays insuffisamment développés, et nous prions les Nations Unies d'étudier la possibilité de créer une nouvelle agence spécialisée pour le logement.
- 19. Nous reconnaissons que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G. A. T. T.) a contribué à la libéralisation du commerce international et, de ce fait, à l'expansion de l'activité économique mondiale. Néanmoins, nous insistons sur le besoin de prêter une attention constante à la nécessité de transformer le G. A. T. T. afin d'en faire un instrument de politique économique mondiale plus satisfaisant. En particulier, nous estimons instamment que l'accord
  - a) devrait imposer à tous les pays membres l'obligation positive de maintenir le plein emploi chez eux et de coopérer dans la mise en œuvre d'une politique internationale de plein emploi;

b) devrait comprendre des dispositions concernant les conditions de travail adéquates dans le sens de celles contenues dans le projet de charte d'une organisation internationale du commerce;

c) devrait encourager les nations disposant d'une balance de payements favorable à faire tous les efforts nécessaires pour augmenter leurs importations et pour accroître l'exportation

de capitaux;

d) devrait, chaque fois où ce genre de nations ne procèdent pas de cette façon, autoriser les nations touchées par des difficultés de balances de payements à imposer des restrictions temporaires aux importations en provenance de pays qui sont constamment créditeurs;

e) ne devrait pas exclure l'autorisation d'appliquer une discrimination temporaire sous prétexte qu'une déflation interne, ou, dans le cas de pays insuffisamment développés, un retardement du développement économique, éliminerait le besoin

de telles mesures.

20. Nous insistons pour que dans toutes les organisations internationales s'occupant de problèmes économiques et sociaux, y compris la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement et le Fonds monétaire international, les syndicats libres soient représentés d'une façon adéquate.

Nous demandons aux syndicats libres de faire tout ce qu'ils peuvent pour assurer l'adoption des lignes de conduite formulées dans cette déclaration et, généralement parlant, d'une politique de pro-

grès économiques et sociaux soutenus.

Nous sommes fermement persuadés que le monde libre peut surmonter ses difficultés d'ordre économique. Nous sommes également certains que le niveau de vie des populations du monde libre peut être régulièrement amélioré si des efforts vigoureux, sérieux et concertés sont effectués afin de poursuivre des politiques de plein emploi et de développement et de progrès économique et sociaux.

## Bibliographie

### Voyages en avion Airtour

Airtour Suisse S. A., une nouvelle organisation d'intérêts communs de plus de 30 agences de voyages suisses de renom, vient de sortir son premier programme de 24 pages de voyages en avion.

Ce prospectus très intéressant et abondamment illustré nous démontre le développement énorme du trafic aérien, tant au point de vue technique qu'au point

de vue commercial

Il y a quelques années encore, on n'imaginait guère que des vacances au bord de la mer, tel qu'en Tunisie ou à Palma de Mallorca par exemple, puissent être accessibles à tout le monde par leur organisation économique au moyen d'avions affrétés.